

**Dix témoignages de personnes  
contraintes de quitter leur domicile  
après la pose du Linky (CPL « bas débit »)  
et un témoignage de perturbations causées  
par l'Internet CPL « haut débit »**

(Extraits anonymisés de deux mémoires déposés devant le Conseil d'État les 2 et 18 août 2017)

*« Les documents CERFA accompagnés de la pièce d'identité de leurs auteurs versés au présent dossier (**Pièces 75-1 à 75-8**) sont ainsi rédigés :*

\*\*\*

*« Depuis le 9 décembre 2015, le compteur Linky a été installé dans mon immeuble. Je précise que je suis la seule à l'avoir refusé. Depuis ce jour, le courant porteur en ligne a été injecté dans tous les câbles électriques qui ne sont pas blindés.*

*Moi qui n'était pas électrosensible, je le suis devenue immédiatement : maux de tête, compression cardiaque très douloureuse (je ressens les ondes pulsées comme des tirs de micro-mitraillettes), paralysie des jambes, gorge sèche, et j'en passe.*

*Avec un oscilloscope, des mesures du CPL ont été effectuées chez moi. J'ai pu observer sur l'écran des trains d'ondes de fréquence 63 et 74 kilohertz surgissant de manière aléatoire toutes les 3 à 10 secondes, confirmant ainsi le caractère pulsé et permanent des émissions des compteurs Linky.*

*Je ne vis donc plus chez moi depuis bientôt un an. Hébergée chez des amis, de plus en plus loin car les compteurs sont installés partout, très souvent c'est la rue qui est mon foyer d'accueil, tout en travaillant à plein temps à la mairie de Toulon. Je passe juste chez moi pour prendre des douches et quelques affaires.*

*Toutes mes démarches entreprises à ce jour ont échoué. Assistantes sociales, élus, syndicats, associations de consommateurs, etc.*

*Mon médecin demande la désinstallation des compteurs Linky du bâtiment, c'est le seul traitement efficace.*

*Il est vraiment invivable de rentrer chez soi, en étant matraquée en permanence de chocs électriques au niveau cardiaque, comme sur une chaise électrique de condamné à mort. »*

\*\*\*

Extraits de deux mémoires déposés devant le Conseil d'État les 2 et 18 août 2017.

[www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr)

Témoignages de personnes contraintes de quitter leur domicile après la pose du Linky

p. 1

..., 20 ans, .... :

*« J'ai à ce jour 20 ans et je suis électrosensible depuis deux ans. Mes parents habitent à ..., en ville, dans une maison très peu exposée aux ondes électromagnétiques (mon appareil, le Cornet ED78S, mesure moins de 0,0010 mW/m<sup>2</sup> dans toute la maison, en partie grâce à mes rideaux anti-ondes sur une fenêtre).*

*Jusqu'en décembre 2016, je me suis toujours sentie bien dans cette maison, il y avait un calme que seuls les électrosensibles peuvent apprécier. Et ça c'est dégradé au début de l'année 2017. Dès le début des vacances de février, j'ai ressenti un léger mal de tête, il était impossible de me concentrer, j'étais flasque et fatiguée. J'avais l'impression que mon visage se figeait. Le 23 février, je me sentais vraiment mal. J'ai appris par des amis électrosensibles qu'il y avait eu des poses de Linky dans le quartier.*

*Nous avons attendu, disjoncté l'électricité pendant quelques minutes, et je me suis sentie mieux. J'ai fini par partir chez une amie électrosensible à ..., et miracle, j'ai retrouvé ma tête. Quelques jours plus tard, je suis partie à ... (j'étais étudiante à ..... en Master I de ...), et j'ai constaté que mon mal de tête n'était pas dû uniquement aux ondes électromagnétiques haute fréquence : j'étais dans une salle de l'école très peu exposée aux ondes, je suis restée un quart d'heure environ, et je n'ai pas été capable de lire une page du livre « test » que j'avais apporté.*

*Ce mal de tête, cette impossibilité de se concentrer, malgré les nombreux vêtements anti-ondes que je portais, montraient que j'étais sensible aux compteurs Linky .... (pose depuis juillet 2016 d'après le site internet d'ENEDIS). J'ai dû arrêter mes études à ....., ne pouvant plus venir à ..., et comme je ne supporte pas de passer ne serait-ce qu'une heure chez mes parents, je suis actuellement chez mes grands-parents, au ....., dans une maison dont l'électricité n'est pas polluée par le Linky. Je suis admise à l'université ... pour redoubler mon Master I de ... par correspondance, dès septembre 2017. »*

\*\*\*

..., 40 ans, ...

*« Installation du Linky le 25/02/16 à l'intérieur de mon domicile ; symptômes dès la mise en service : énormes coups de pompe, stress, déprime, irritabilité, tensions musculaires, visage fiévreux, sommeil agité, nausées, difficulté de concentration,... ; au début, ces symptômes s'estompent puis disparaissent quand je pars de chez moi, mais petit à petit sensibilité de plus en plus forte aux ondes même au-dehors : sans fil, puis wifi, puis téléphones portables et antennes-relais : vie rendue difficile, accumulation de fatigue physique et psychologique ; à partir de juin 2016, coupure systématique du courant dès que je suis à la maison : je m'y sens mieux, mais dois éviter de me tenir près du compteur, que je sens*

Extraits de deux mémoires déposés devant le Conseil d'État les 2 et 18 août 2017.

[www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr)

Témoignages de personnes contraintes de quitter leur domicile après la pose du Linky

p. 2

*encore fonctionner malgré coupure ; partagée entre l'espoir qu'EDF/ENEDIS enlève le Linky et la recherche de solutions au pluriel pour le quotidien, je perds du temps et dois passer le début de l'hiver sans chauffage ni éclairage : obligation de loger ailleurs en janvier et février.*

**Démarche** : 21/03/16, réclamation auprès d'EDF par téléphone avec demande de remplacement du compteur par un ancien et ouverture d'un dossier ODIGO ; 11/04, refus écrit de .... (responsable de groupe du support client Linky), disant que le compteur est en limite de propriété (ce qui n'est pas le cas), documentation commerciale ; 03/05, je relance ma demande de remplacement du compteur en RAR avec certificat médical, au directeur de la direction régionale d'ERDF ... (aucun nom trouvé) (copie au ... et ...) ; 12/05, pour toute réponse, appel téléphonique d'une médiatrice Linky (« ... »), puis envoi le jour même par celle-ci d'une documentation ; 21/06, 2<sup>e</sup> RAR au même directeur d'ENEDIS-... (copie au service client ENEDIS et à SA ENEDIS) ; 29/06, réponse écrite d'« ... », avec, en annexe, « complément d'information sur le CPL » ; fin août, par relation, intervention personnelle d'un ex-cadre EDF, choqué que je n'aie pas reçu de réponse personnelle du directeur ... ; résultat : appel téléphonique le 31/08 d'une autre médiatrice (« ... »), niant toute possibilité de pose de filtre par ENEDIS, dont nous avait pourtant parlé cet intermédiaire ; 02/09, courrier de ... confirmant l'irrecevabilité de ma demande en remplacement du compteur ; 11/10, sur la suggestion de PRIARTEM, RAR avec demande de mesures à l'ARS : aucune réponse ; le ..., lui, répondit le 12/05/16 par courrier signé de son président, ... disant qu'il allait solliciter le directeur territorial d'ERDF dans les prochains jours ; pas de nouvelles. »

\*\*\*

...., 42 ans, ... :

*« Depuis l'installation des compteurs électriques LINKY dans mon immeuble à ..., les 14-15 novembre 2016, j'ai dû quitter l'appartement dont je suis propriétaire et que j'habitais avec bonheur depuis 18 ans.*

*Voici les symptômes, inconnus auparavant, qui m'ont forcé à m'enfuir : chaleur dans la tête et le torse, grande confusion mentale, je me cogne aux portes et brise des objets, violente anxiété, douleurs dentaires, forte oppression thoracique et respiratoire, migraine ininterrompue, intense fatigue et faiblesse musculaire, vive*

Extraits de deux mémoires déposés devant le Conseil d'État les 2 et 18 août 2017.

[www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr)

Témoignages de personnes contraintes de quitter leur domicile après la pose du Linky

*sensation d'inflammation dans les muscles et les articulations, insomnie totale pendant trois (3) jours, tachycardie et arythmie cardiaque.*

*Je suis pourtant sportif, pratique la méditation et me nourris de façon raisonnable. J'ai donc décidé de vivre quelques jours chez des amis non équipés de Linky et ai constaté des améliorations instantanées, même si un choc physiologique persistait.*

*Ayant dû laisser toutes mes affaires à ..., je suis aujourd'hui hébergé dans un appartement sans Linky, mais depuis, les mêmes symptômes reviennent rapidement à chaque nouvelle incursion de plus de 30 minutes chez moi ou dans un lieu équipé du Linky.*

*Avant de quitter ..., j'ai interrogé environ 30 locataires de mon immeuble : 14 personnes avaient une bonne partie de mes symptômes, et ce depuis la même date. La plupart, un peu sceptiques de l'explication par les ondes, sont allés consulter leur médecin qui, faute de diagnostic, leur a prescrit des calmants...*

*J'espère que mon témoignage s'ajoutera à d'autres, pour me permettre de vivre à nouveau décemment et stopper ce fléau avant qu'une catastrophe sanitaire ne s'en charge. »*

\*\*\*

..., 48 ans, ... :

*« Souffrant d'un SICEM (syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques) invalidant diagnostiqué en 2010, j'ai adapté progressivement mon logement à mon handicap pour me protéger des technologies sans fil du voisinage et de l'extérieur. Compte tenu de la gravité de ma situation médicale et du risque de perdre le seul logement adapté à grands frais à ma pathologie, j'ai entrepris toutes les démarches possibles, avec le soutien de mes voisins, pour que mon petit immeuble soit exclu du déploiement Linky car je savais par expérience ne pas du tout supporter le CPL, technologie incompatible avec mon électrohypersensibilité (EHS).*

*Le responsable d'ENEDIS, venu avec un huissier pour imposer des compteurs à notre copropriété, a juste accepté de ne pas remplacer mon compteur. Quelques jours après l'installation des compteurs des voisins, mes symptômes d'EHS (neurologiques, cardiaques, musculo-squelettiques) sont réapparus brutalement, provoquant une altération rapide de mon état général déjà très dégradé (détail symptômes en annexe).*

*Des mesures effectuées à mon domicile par un électronicien ont démontré que la circulation du CPL (g3) était quasi permanente contrairement aux affirmations d'ENEDIS.*

*J'ai été complètement malade (jour et nuit) pendant plus de deux mois, le temps de trouver des solutions techniques pour limiter le CPL chez moi (détails en annexe). Néanmoins ces améliorations ne me permettent pas de supporter mon installation électrique habituelle.*

*Le rapport du CSTB (27/01/17) précise que les compteurs Linky rayonnent plus de champs magnétiques que les anciens compteurs. En plus du compteur de mon voisin mitoyen (adossé à mon logement), j'ai quatre compteurs à l'étage inférieur sous ma pièce principale qui rayonnent jour et nuit l'hiver avec la consommation électrique liée au chauffage. Il n'y a pas de solution pour se protéger du champ magnétique. Avec mon degré de sensibilité, je ne suis en effet jamais assez éloignée des compteurs pour ne pas être impactée par cette nouvelle source d'exposition en champ proche, 24h/24.*

*Compte tenu des graves conséquences que fait peser Enedis sur ma santé, je me trouve dans l'obligation de demander le retrait des compteurs Linky dans mon immeuble. »*

\*\*\*

..., 56 ans, ... :

*« J'ai été contrainte de quitter mon logement suite à l'installation de Linky (16, paraît-il) dans les caves sous mes pieds (j'habite au rez-de-chaussée) fin juin 2017. Moi-même, j'ai refusé Linky et je ne l'ai pas.*

*50 % au moins de compteurs Linky ont été installés dans un premier temps dans la seconde quinzaine de février 2017 dans la cité HLM ... à .... Durant 5 semaines je n'ai rien senti de spécial mais j'ai fait une crise violente dans la journée du 28 mars avec des symptômes d'électrohypersensibilité sévère. Mes jambes sont subitement devenues raides comme des bâtons, et j'étais complètement sonnée, abrutie, avec de fortes douleurs à l'intérieur du crâne. Ensuite, à partir des vacances de Pâques, je ressentais régulièrement et à certains moments comme des « pics de CPL » et lorsque cela se produisait je devais sortir de chez moi sur le champ, souvent en emportant mon repas à l'extérieur, sous peine d'être prise de tremblements, et parfois même de paralysie, notamment de la main gauche, qui disparaissent une fois dehors.*

*De façon générale je ressentais ces « pics » dans la journée et le soir jusqu'à 23 h 45 en moyenne, mais j'ai dû pourtant passer trois nuits dehors entre le mois de mai et le mois de juin. Une nuit, je me suis mise à marcher en zigzag, sans pouvoir contrôler ce fait bizarre.*

*Ce que je ressens avec le CPL n'a rien à voir avec les portables et la wifi, par exemple. Les ondes gagnent d'abord par le bas, par la plante des pieds, puis montent progressivement et gagnent le corps entier. Il est arrivé qu'à certains moments je ne puisse rester plus de quelques secondes chez moi ; il m'est même arrivé de ne pouvoir mettre la clé dans la serrure et de faire demi-tour illico. Le CPL provoque aussi chez moi une baisse de la vue qui se brouille.*

*Au téléphone, au début, j'avais comme l'impression que le sang s'arrêtait de circuler dans les bras, particulièrement le bras gauche.*

*Par la suite, toujours au téléphone, c'est ma main gauche qui commençait à se tétaniser si la conversation durait un peu trop longtemps. À l'ordinateur, doigts tétanisés.*

*Pendant la période de « creux », c'est-à-dire entre les « pics », je n'étais pas incommodée par les compteurs Linky et le CPL, certes. Mais quel stress de devoir, plusieurs fois par jour, et à tout bout de champ, abandonner ce que j'étais en train de faire, pour fuir de chez moi, et très souvent au moment des repas !*

*Le 21 juin, 16 nouveaux compteurs Linky ont été installés sous mon logement (j'habite au rez-de-chaussée) dans les caves pour desservir les parties communes de tout l'immeuble, en dessous de chez moi, alors que je suis électrohypersensible ! Depuis ce jour, j'ai commencé à ressentir de violentes douleurs dans le crâne et au niveau du corps. Les « creux » se sont réduits, et impossible de mettre les pieds chez moi avant 3 heures du matin. Depuis un mois je suis hébergée temporairement chez une amie, également électrosensible. Je paie mon loyer, des impôts, et je ne peux plus vivre chez moi ! Dans quelle société vivons-nous ?!* »

\*\*\*

..., 63 ans, ... :

*« Il y a trois ans, j'ai été amenée à seconder ma fille auprès de son enfant, une semaine par mois pendant environ 1 an. Elle vivait rue de la ... à .... Je ne pouvais pas dormir pendant tout mon séjour. Mon cerveau semblait entrer en ébullition.*

*Je fus pendant 5 ans fortement électrohypersensible (EHS), au point que je ne pouvais plus m'asseoir sur une chaise en plastique, supporter la proximité d'une personne portant une polaire ou me promener le long s'une rivière ou d'un canal. Je ne parle même pas des portables, antennes, wifi, lignes THT [très haute tension]...*

Extraits de deux mémoires déposés devant le Conseil d'État les 2 et 18 août 2017.

[www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr)

Témoignages de personnes contraintes de quitter leur domicile après la pose du Linky

p. 6

*Par chance j'ai réussi à échapper à cette torture au quotidien qu'est l'électrosensibilité en procédant au nettoyage des calculs biliaires de mon foie, et ce depuis 2009, et en adoptant une hygiène de vie draconienne. Je ne ressens plus de malaises en présence des champs électromagnétiques (CEM), je ne les ressens tout simplement plus. Mais j'avais constaté à deux reprises qu'en présence de CPL (pour Internet) je ne pouvais pas dormir jusqu'à ce que la prise soit débranchée.*

*Lorsque l'on a été EHS, on a fait l'acquisition de réflexes pour rechercher les causes et les sources des désordres ressentis en présence de CEM. Mais chez ma fille, je n'imaginai pas un seul instant que le linky avait été posé pour expérimentation. Aussi, après avoir mesuré la pollution EM ambiante (Hz et GHz) [Hertz et GHzertz, basses fréquences de l'électricité et micro-ondes de la téléphonie mobile] relativement faible, je conclusais que peut-être, à la tête de mon lit courait un câble électrique dans la cloison, et je décalais ma couche en conséquence (environ 75 cm). Rien à faire, l'insomnie persistait. Je finis par loger mon lit le long d'une cloison jouxtant une montée d'escalier pourvue d'une cheminée. Là, pas de réseau électrique à moins de 2,5 m. Je retrouvais alors mon sommeil de bonne qualité. Lorsque ma fille déménagea par la suite, j'appris que le linky équipait son logement. Et je compris enfin les raisons de mon insomnie.*

*Le linky ne sera jamais installé dans ma maison, je préfère l'autonomiser en électricité et enlever le câble qui la relie au réseau. »*

\*\*\*

..., 64 ans, ... :

*« Un matin de 2009, je me réveille électro sensible. C'est le wifi des voisins qui a déclenché mon électrosensibilité (EHS). Et pourtant il était 2 étages en dessous.*

*Je découvre qu'il y a 600 mvolts chez moi et que cette pollution est due non seulement à cette wifi mais aussi aux antennes relais situées à 300 m de chez moi. Elles me nuisaient depuis 10 ans sans que je le sache.*

*J'ai les symptômes habituels de tout électro sensible (dont les insomnies).*

*Ce jour de 2009 ma vie a basculé.*

*Je fais les démarches pour obtenir la Reconnaissance Travailleur Handicapé (RQTH). Je l'obtiens vite ce qui va m'aider.*

*Mon directeur est alors formidable : il demande à tous les salariés d'éteindre leur portable en ma présence. Il me donne aussi une pièce refuge en cas de besoin. Il m'a ainsi permis d'aller au bout de ma carrière professionnelle.*

*J'entreprends le parcours médical, les traitements et la protection de mon logement. Coût : 15 000€. J'achète un baldaquin et je blinde moi-même mon appartement ; la pollution électromagnétique baisse de 600 mvolts à 6mvolts !*

*Mais malgré le blindage, le wifi des voisins passe. Je ne peux donc toujours pas dormir. Pensant le CPL (courant porteur en ligne) inoffensif, je leur propose comme alternative de leur fournir un boîtier CPL. Ils acceptent et coupent le wifi.*

*Je passe une nuit cauchemardesque : j'ai de graves irrégularités cardiaques ; je crains une crise cardiaque ; j'ai failli appeler le SAMU.*

*Le lendemain, je reprends le boîtier CPL fourni et les personnes acceptent de câbler leur appartement. Enfin, je peux dormir ! » (...)*

\*\*\*

..., 73 ans, ... :

*« En février 2016, les installateurs – non électriciens comme le prévoit la loi – d'une entreprise de sous-traitance de ERDF/Enedis – Remplace les compteurs traditionnels par des compteurs Linky – SAUF le Mien ! à la suite de ma demande concernant ma santé. Invalidité pour polypathologies à titre définitif.*

*Le 23 février, je suis réveillé vers 5 ou 6 heures du matin par :*  
*– de violentes palpitations (je suis cardiaque en insuffisance)*  
*– de violents maux de tête (j'ai fait un AVC)*  
*– des picotements dans la tête*

Extraits de deux mémoires déposés devant le Conseil d'État les 2 et 18 août 2017.

[www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr)

Témoignages de personnes contraintes de quitter leur domicile après la pose du Linky

- des vertiges – grande fatigue
- des nausées – idées suicidaires.

*En juin 2016, j'ai quitté mon appartement que j'occupais depuis 1999 (56 m<sup>2</sup>) pour me réfugier chez un ami : Monsieur ..., ..., ..., dans un espace de 25 m<sup>2</sup>. Mon mobilier étant resté sur place à ..., j'ai continué à en payer le loyer et les charges.*

*À ce jour j'ai dépensé plus de 4 000 euros par la faute d'Enedis et du maire d'....*

*Ici, à ..., je vais bien, les compteurs étant toujours traditionnels. Le jour où Enedis viendra poser ses compteurs Linky, je m'y opposerai par tous les moyens. La protection de ma santé passe avant leurs profits. Tous les moyens ! »*

*..., 60 ans, .... :*

*« Devenue électrohypersensible en 2014 suite à une surexposition dans mon domicile parisien cerné d'antennes relais, je suis allée fin août 2016 m'installer à ..... En poste comme professeur de chant à l'école de musique principale de ..... pour l'année scolaire 2016-2017, je n'ai éprouvé dans un premier temps aucune souffrance au travail, pouvant y utiliser sans problème les ordinateurs et téléphones filaires. Au 2<sup>e</sup> trimestre, j'ai commencé à éprouver les symptômes d'EHS : maux de tête, vertiges, accélération cardiaque... que j'avais connus à Paris, sur mon lieu de travail.*

*J'ai alors appris et pu constater à côté du bâtiment, que le compteur Linky y avait entre temps été installé.*

*Vers la fin de l'année scolaire, de nouveaux ordinateurs et téléphones sont installés dans tout le bâtiment. Les techniciens m'assurent qu'aucun Wifi n'était mis en service, que l'installation reste classique et filaire. Peu après, j'utilise une première fois le nouveau téléphone et j'éprouve une violente douleur à l'oreille. Je vais ensuite sur le nouvel ordinateur : en quelques secondes, d'immenses éclairs apparaissent devant mes yeux, tout mon champ visuel se fragmente en mille morceaux, je suis proche de l'évanouissement. Je pense être devenue aveugle, c'est une immense frayeur. Il s'avère qu'il s'agit de migraine ophtalmique, chose que je n'avais jamais connue de ma vie. Je ne vois pas d'autre explication à cet accident du travail que la combinaison entre le CPL émanant du système Linky et l'installation du nouveau système informatique et téléphonique*

Extraits de deux mémoires déposés devant le Conseil d'État les 2 et 18 août 2017.

[www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr)

Témoignages de personnes contraintes de quitter leur domicile après la pose du Linky

*très puissant. Depuis cet incident, mes yeux sont extrêmement fragilisés et les migraines réapparaissent dès que je suis trop exposée à la lumière. Je pourrais en subir les conséquences à vie. »*

*.....joint à son témoignage le certificat médical établi le 29 juin 2017 par le docteur ....., faisant état de :*

*« Migraine ophtalmique avec malaise vagal suite changement réseau informatique. »*

*Ce témoignage atteste de la survenue de collapsus et de symptômes perdurant au-delà de l'épisode aigu.*

***Ces dommages corporels dûment attestés, engendrés par le déploiement du Linky par la SA ENEDIS, sont d'autant plus préjudiciables que la SA ENEDIS n'est pas assurée pour ces risques, et que les victimes se trouvent totalement sans recours.***